

Juillet - Août 2018 Publication bimestrielle n°6

► Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation à la rencontre des filières réunionnaises

Stéphane TRAVERT, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, était en visite officielle à La Réunion les mercredi 11 et jeudi 12 juillet 2018. A cette occasion, il est allé à la rencontre des principales filières agricoles et agroalimentaires de l'île.



Rencontre avec les acteurs de la filière canne-sucre

En visite sur une exploitation cannière à Sainte-Suzanne, le ministre a d'abord rencontré les acteurs de la filière canne-sucre. Il a réaffirmé à cette occasion le soutien de l'État à cette filière majeure pour le développement de l'agriculture à La Réunion. Depuis 2017, l'État intervient avec 38 millions d'euros d'aides supplémentaires pour compenser le déficit de compétitivité auquel sont confrontées les sucreries ultra-marines vis-à-vis des sucreries européennes suite à la suppression des quotas le 1er octobre 2017.



Le ministre, sabre à la main

Ce soutien permet aujourd'hui aux planteurs de bénéficier d'un prix d'achat de la canne stable malgré la chute des prix du sucre blanc sur le marché européen et mondial. Ce sont au total près de 140 millions d'euros d'aides (POSEI, FEADER, Etat, collectivités) qui ont été versées en 2017 à la filière canne-sucre.

Les filières agricoles doivent cependant pouvoir s'adapter aux nouveaux contextes économiques et aux nouvelles demandes sociétales. Pour cela La Réunion dispose d'outils de recherche et de développement de niveau mondial.

Des réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) ont été mis en place avec le concours de l'État et des collectivités pour permettre à l'innovation de percoler jusqu'aux agriculteurs.

Une visite du centre eRcane, et des échanges avec le CIRAD et l'ARMEFLHOR sur le site de l'entreprise « Coccinelle » élevant des auxiliaires de culture utilisés en lutte biologique, ont permis au ministre de rencontrer les acteurs de la recherche et de l'expérimentation en matière agricole, et d'avoir un temps de discussion autour des innovations mises en œuvre à La Réunion pour permettre aux filières de s'adapter et faire face aux enjeux des années à venir.

Le ministre est aussi allé à la rencontre des filières de diversification végétale et animale. Il s'est rendu sur une exploitation produisant de l'ananas Victoria à Saint-Anne, fruit le plus exporté de La Réunion (2 500 tonnes par an), et chez un éleveur de volaille et de bovins viande à la Chaloupe Saint-Leu.

A cette occasion, les professionnels ont pu présenter leur organisation, leurs projets, leurs ambitions, et parfois exprimer leurs inquiétudes, notamment vis-à-vis des produits importés qui concurrencent la production locale sur le marché réunionnais.



Visite chez un producteur d'ananas, accompagné du Préfet de La Réunion et du Président de la FRCA.

Enfin, le ministre s'est rendu dans l'entreprise de transformation de fruits et légumes Royal Bourbon Industrie à Bras-Panon. L'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel de l'île, qui repose sur un tissu de 435 établissements.

Ces entreprises emploient près de 4 150 salariés, effectif en progression de 7,5 % depuis 2009, et génèrent de la valeur ajoutée à partir de la production locale.

Photos : Préfecture de La Réunion

► Démarrage de la campagne canne : inquiétude sur les rendements

La campagne de récolte de la canne à sucre a débuté le 09 juillet 2018 dans le nord et l'est, et le 23 juillet 2018 dans le sud et l'ouest.

Les premières estimations de récolte établies au mois de juin par le centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre sont plutôt pessimistes sur le tonnage qui pourrait être livré aux usines de Bois-Rouge et du Gol cette année.

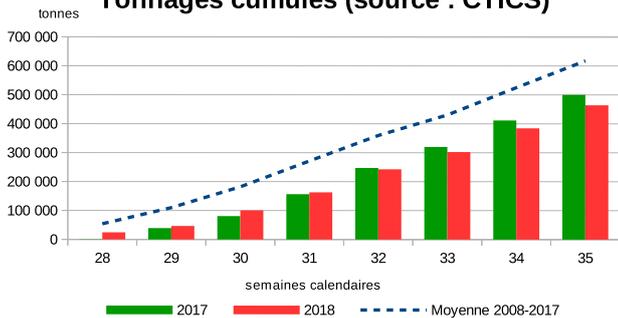
Celui-ci pourrait être de l'ordre de 1 745 000 tonnes, soit inférieur de 5 % à la moyenne décennale.

Le 26 août 2018, 385 000 tonnes de cannes avaient été livrées depuis le début de la coupe, contre 525 000 tonnes à la même date en moyenne ces dix dernières années, soit 27 % de moins.

La météo de ce début d'année est très probablement responsable de cette situation : selon le bilan établi par Météo France, cette saison des pluies 2017-2018 aura été excédentaire de 50 % par rapport à la moyenne de ces trente dernières années, ce qui en fait la 4ème saison la plus arrosée depuis 1961.

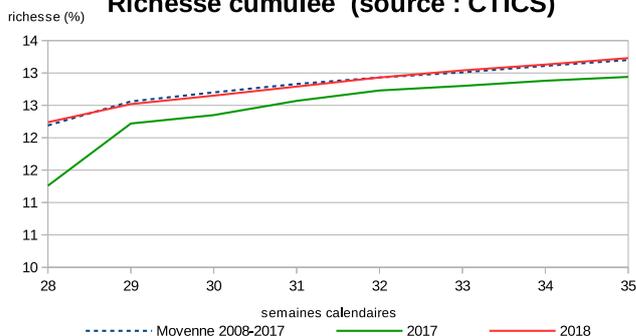
Les interventions des planteurs dans les parcelles ont été rendues difficiles par la forte pluviométrie, à laquelle il faut ajouter les vents forts qui ont couché et endommagé de nombreuses parcelles de cannes. La richesse en sucre, quant à elle, est correcte et proche de la moyenne décennale.

Tonnages cumulés (source : CTICS)



Le bilan des deux premiers mois de la campagne confirme la tendance à la baisse du tonnage récolté cette année, qui pourrait même être bien inférieur aux prévisions. Ces mauvais résultats sont observés sur tout le territoire.

Richesse cumulée (source : CTICS)



► Forte baisse du cours du sucre blanc sur le marché européen

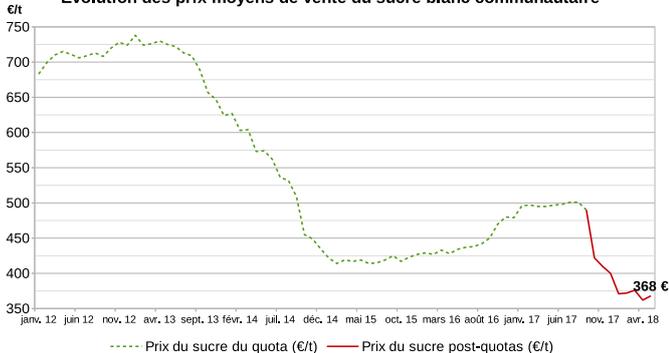
En 2017/2018, la production de sucre atteint des niveaux records en France (6,1 millions de tonnes, + 47%) et en Europe (20,7 millions de tonnes, + 27%) en raison d'une forte expansion des surfaces betteravières liée à la fin des quotas, et d'excellents rendements.

sa part, que de 3,2 millions de tonnes. C'est ce contexte excédentaire qui exerce une forte pression à la baisse sur les prix.

Pour la prochaine campagne 2018/2019, les premières estimations de production ne montrent pas de retournement de tendance ; la balance mondiale offre-demande serait de nouveau excédentaire. Reste toutefois la question du cours du pétrole, qui oriente les industriels brésiliens à produire plutôt de l'éthanol lorsque le cours augmente, ou du sucre lorsque celui-ci est bas.

(Source : FranceAgriMer / Agreste Panorama juin 2018 – Grandes cultures)

Evolution des prix moyens de vente du sucre blanc communautaire



Malgré la croissance des débouchés, tant intérieurs qu'à l'exportation, le prix du sucre européen chute depuis octobre 2017. Il s'établit à 368 € par tonne au mois d'avril 2018, contre 490 € par tonne au mois de septembre 2017.

D'après l'International Sugar Organization (ISO), la production mondiale établirait un nouveau record à 185,2 millions de tonnes de sucre, soit une hausse de 17,4 millions de tonnes. La consommation mondiale ne progresserait, pour



Stock de sucre non raffiné en attente d'exportation

► Zoom sur... les SIQO, signes d'identification de la qualité et de l'origine

En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de la qualité et de l'origine.



Certains garantissent une origine, ce sont les AOP et les IGP



Appellations d'origine protégée et contrôlée : AOP et AOC

L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit répondant à un cahier des charges précis et dont toutes les étapes de production (production, transformation, élaboration) sont réalisées dans une même aire géographique délimitée, selon un savoir-faire reconnu. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'AOP est l'équivalent européen de l'AOC. Une démarche est en cours à La Réunion pour l'obtention de l'AOP « Café Laurina Bourbon Pointu de La Réunion ».

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit répondant à un cahier des charges précis et dont toutes les étapes de production (production, transformation, élaboration) sont réalisées dans une même aire géographique délimitée, selon un savoir-faire reconnu. C'est un signe français qui protège le nom du produit dans toute la France. Une démarche est en cours à La Réunion pour l'obtention de l'AOC « Café Laurina Bourbon Pointu de La Réunion ».



Indication géographique protégée : IGP

L'IGP certifie au consommateur qu'au moins une des étapes de la fabrication a été réalisée dans la zone géographique délimitée de l'appellation, selon une charte spécifique et un savoir-faire reconnu. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Des démarches sont en cours pour l'obtention des IGP « Ananas Victoria de La Réunion », « Lentilles de Cilaos », et « Rhum de La Réunion ». L'IGP « Vanille Bourbon de l'île de La Réunion » vient d'être reconnue par l'INAO : l'arrêté ministériel d'homologation doit être publié au journal officiel très prochainement.

Un autre signe garantit une recette traditionnelle



Spécialité traditionnelle garantie : STG

Ce signe vise à protéger la recette traditionnelle d'un produit. Les règles d'élaboration d'une STG sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle. Aucun produit local ne bénéficie de ce signe de qualité à ce jour.



Le logo AB (agriculture biologique) garantit un mode de production respectueux de l'environnement et de l'animal.

Seuls les produits alimentaires contenant au moins 95% d'ingrédients agricoles certifiés biologiques peuvent porter les termes « biologique » ou « bio » dans leur dénomination de vente. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe.



Le Label rouge, signe le plus connu et reconnu par le consommateur, garantit une qualité supérieure. Il s'agit d'un signe français qui

concerne principalement les œufs et volailles, viandes, charcuteries, produits de la mer et produits laitiers, qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits courants similaires. Il n'y a pas de production agricole locale qui bénéficie de ce label à ce jour.

En France, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), chargé de la gestion de l'ensemble des signes d'identification de la qualité et de l'origine, instruit les demandes de reconnaissances des AOC, IGP, STG et Label rouge. Pour l'agriculture biologique, les dossiers sont instruits par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac).

À La Réunion, l'Institut de la Qualité et de l'Agro-Écologie (IQUAE) est l'organisme qui accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches pour l'obtention de ces signes de qualité, en lien avec l'INAO.

Outre ces cinq signes officiels, d'autres étiquettes sont apposées sur les produits, certaines sont reconnues, comme la **mention valorisante « produits pays »** réservée aux denrées alimentaires, ainsi qu'aux produits agricoles non alimentaires et non transformés dont toutes les opérations, de la production au conditionnement, sont réalisées dans un département d'Outre-mer. À La Réunion, l'Association Produits Pays Réunion (APPR) est la structure chargée de la promotion de cette mention.



Les autres logos correspondent à des **marques commerciales** ou des **marques collectives**. Ces dernières sont les plus visibles pour mettre en avant la production locale dans les circuits de commercialisation (Bœuf Pays, Porc Pays, Volay Péi, Nou la fé, etc.).



Et le logo RUP ?

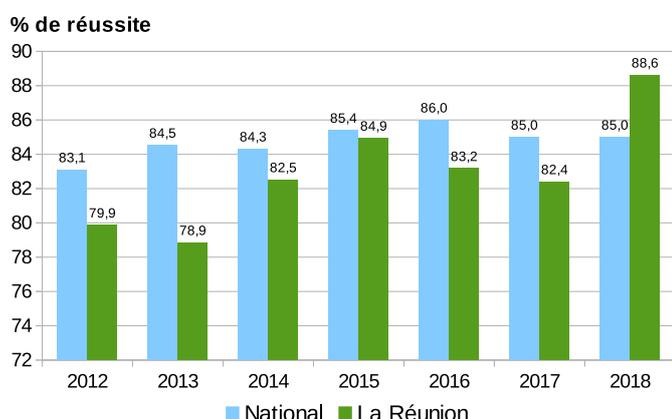
Afin de mieux faire connaître les produits agricoles de qualité – en l'état ou transformés – provenant des régions ultrapériphériques de l'Europe, et d'augmenter leur consommation, un symbole graphique (logo) a été introduit par l'Union européenne en 2006. Pour obtenir l'autorisation d'utiliser ce logo, le dossier est déposé à la DAAF puis soumis à l'avis du comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA).

Même si un cahier des charges est requis, la démarche est très allégée par rapport à celle mise en œuvre dans le cadre de l'AOP ou de l'IGP. Dans l'outremer français, la banane de Martinique ou de Guadeloupe est la première en 2011 à adopter ce logo. Plus récemment depuis 2017, le sucre de La Réunion appose ce logo sur les emballages dans la grande distribution.

► Record de réussite pour les candidats de l'enseignement agricole de La Réunion

Entre début juin et début juillet 2018, 450 candidats de l'enseignement agricole ont passé les épreuves orales et écrites pour obtenir un diplôme de l'enseignement agricole.

Evolution du taux de réussite global



Toutes filières confondues, le taux de réussite s'élève à **88,62%**, soit 6,2 points de plus en comparaison de la session de juin 2017. Le taux de réussite dans les filières agricoles atteint un record historique et dépasse pour la première fois le taux de réussite national (85%).

Les admissions aux bacs professionnels et technologiques agricoles connaissent des augmentations notables. En effet, sur les 224 élèves qui se sont présentés aux épreuves d'un bac professionnel agricole, 84,82% l'ont obtenu, soit une hausse de 5,3 points par rapport à la session de juin 2017. Sur les 30 qui ont passé celles d'un bac technologique STAV (Bac technologique Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant), 76,67 % l'ont eu soit 1,7 points de plus que l'an dernier.

Le taux de réussite des BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) est de 83,58 % soit 7,6 points de plus que la moyenne nationale. Celui des CAP agricole est 96,88%.

Enfin, par rapport à l'an dernier, la proportion d'admis au BEP agricole (Brevet d'aptitude professionnelle agricole) connaît lui aussi une augmentation puisque qu'il atteint 91,04 % contre 88,94% en 2017.

Comme l'a déclaré Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation :

« plus que jamais, l'enseignement agricole est la voie d'excellence pour former les jeunes aux métiers de la nature, de l'agriculture, de la forêt, du paysage, des services et de l'environnement ».

Rentrée 2018 : des effectifs en augmentation dans le public

Les chiffres définitifs de la rentrée scolaire ne sont pas encore connus, mais on peut d'ores et déjà souligner l'augmentation du nombre d'étudiants en BTSA au lycée de Saint Paul et au LAP de Sainte Suzanne ainsi que la progression du nombre d'élèves de baccalauréat au LPA du lycée de Saint Joseph.

Dans le secteur public, les effectifs atteignaient 455 élèves le jour de la rentrée contre 446 à la même date l'année dernière. Dans le secteur privé 780 élèves sont accueillis le jour de la rentrée contre 827 à la rentrée 2017.

Une fois les derniers ajustements réalisés, l'enseignement agricole réunionnais devait rassembler environ 1400 élèves et étudiants en formation initiale scolaire.



Etudiants du lycée agricole de Saint-Joseph

EN BREF : Prises de fonctions



Monsieur Abdallah Baha est le nouveau directeur de l'établissement. Il arrive de Crezancy où il exerçait déjà les fonctions de directeur. Il remplace Monsieur Christophe Bretagne qui a pris la direction de l'EPN de Coconi à Mayotte.



Madame Nicole Hum prend quant à elle le poste de directrice adjointe chargée de la formation continue et de l'apprentissage. Elle remplace Monsieur Gwénael Barc qui a rejoint la DAAF en mars dernier. Elle exerçait jusqu'alors des fonctions similaires au sein de l'EPL de Guyane.



Agreste : la statistique agricole

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Économique – Parc de la Providence – 97489 SAINT DENIS Cedex
Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 93

Les résultats sont accessibles sur internet <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/> <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

- Directeur de la publication : Philippe SIMON
- Rédacteur en chef : François LÉTOUBLON
- Rédacteurs : V. BENNET – N. CAMBRONNE – F. LÉTOUBLON
- Publication Assistée par Ordinateur : M.FERNANDEZ
- Dépôt légal : à parution ■ ISBN : 2-11-090743-6
- © Agreste 2018